

Neuchâtel, le 26 août 2021

Combien paient les parents en Suisse pour la garde de leurs enfants ? L'exemple de Neuchâtel

Le bureau de recherche INFRAS, mandaté par la commission fédérale pour les questions familiales (COFF), a étudié 13 communes suisses et parvient à la conclusion que le lieu d'habitation peut considérablement faire varier les frais de garde. Neuchâtel, l'une des 13 communes étudiées, apparaît dans le trio de tête des villes les moins chères dans la plupart des scénarios. Placer deux enfants en structure d'accueil extrafamilial deux jours par semaine, avec un revenu d'un peu plus de 100'000 francs par année, grèvera le revenu de 3 à 5 fois plus selon que la famille vive à Neuchâtel, Genève, St-Gall, Zurich, Anniviers ou Sarnen.

En matière d'accueil extrafamilial, la Suisse se distingue de ses voisins européens, mais présente également des situations très variées à l'intérieur du pays. En effet, dans notre pays où deux tiers des enfants de moins de 13 ans sont gardés ailleurs qu'à la maison, la politique d'accueil varie grandement selon les cantons, relève l'étude de la COFF. Dans la plupart des communes de Suisse alémanique, les communes et les parents assument seuls le financement des structures d'accueil, alors que dans les franges latines (VD, NE, GE et TI), le nombre d'acteurs impliqués augmente (cantons et employeurs). En comparaison internationale, les parents suisses consacrent un budget plus important aux frais de garde que ceux de dix pays voisins et scandinaves étudiés par la COFF. De même, du fait d'un congé parental moins généreux, les enfants nés en Suisse vont beaucoup plus tôt à la crèche, ce qui génère des coûts importants.

Dans le trio de tête national

L'étude a pris plusieurs modèles familiaux. Elle a étudié séparément accueil préscolaire et accueil parascolaire. Pour deux enfants en âge préscolaire, pour le même revenu, le couple devra déboursier 3% de son revenu s'il vit à Genève (5% à Neuchâtel) contre 14% s'il vit à Sarnen ou 13% à St-Gall (*figure 2*). Pour le foyer monoparental, ce sera 5% à Morges (9% à Neuchâtel) contre 20% à Anniviers, 19% à St-Gall (*tableau 5*). L'étude a calculé la charge nette en tenant compte des déductions fiscales.

La Ville de Neuchâtel se trouve dans le trio de tête pour la part du revenu en accueil préscolaire et parascolaire, pour les tarifs journaliers ainsi que pour la déduction fiscale des frais de garde. Notre canton se caractérise par ailleurs par une harmonisation qui n'existe dans nul autre: le même tarif appliqué dans toutes les structures et une même part parentale et communale en fonction du revenu.

L'étude fait apparaître les nombreuses forces de la politique d'accueil de la Ville et du canton, avec toutefois quelques nuances : alors que pour l'accueil parascolaire, les tarifs pratiqués à Neuchâtel sont très concurrentiels pour les deux types de ménage, le tarif maximal appliqué pour la pause de midi est le plus élevé de Suisse (40 francs). Il n'est que de 15 francs au maximum à Bâle et même 6 francs pour tout le monde à Zurich dans ce qui est encore un modèle très rare en Suisse : les écoles à horaire continu (*figure 13*).

Cette étude confirme que la Ville et le canton de Neuchâtel se sont dotés d'une politique familiale moderne qui tient compte de l'évolution des familles et qui est, en comparaison nationale, exemplaire à bien des égards. Il reste toutefois quelques points d'attention qui ne manqueront pas d'être repris.

Lien vers l'étude : <http://urlr.me/9f4vY>

L'accueil de l'enfance à Neuchâtel en quelques chiffres

En ville de Neuchâtel, l'offre en matière d'accueil extrafamilial répond en grande partie à la demande. Pour les petit-e-s (0-4 ans), la commune nouvellement fusionnée compte 6 crèches communales, 12 privées subventionnées et 4 privées non subventionnées. Les structures parascolaires, qui concernent les élèves de 4 à 12 ans, sont principalement du ressort de la Ville. On dénombre 19 structures dont 10 tables de midi (pour les enfants dès le 2^e cycle) réparties dans tous les quartiers. L'association Accueil familial de jour offre également une solution très demandée.

Au total, les structures subventionnées (communales et privées) mettent à disposition des familles 693 places en crèche et 867 en parascolaire.

Sur environ 5'000 enfants qui résident dans la capitale cantonale, près d'un tiers (28.9%) fréquentent les structures d'accueil de la commune (pré et parascolaire). 38% des plus âgé-e-s fréquentent le parascolaire communal.

Plus d'informations : www.neuchatelville.ch/enfants

Ville de Neuchâtel

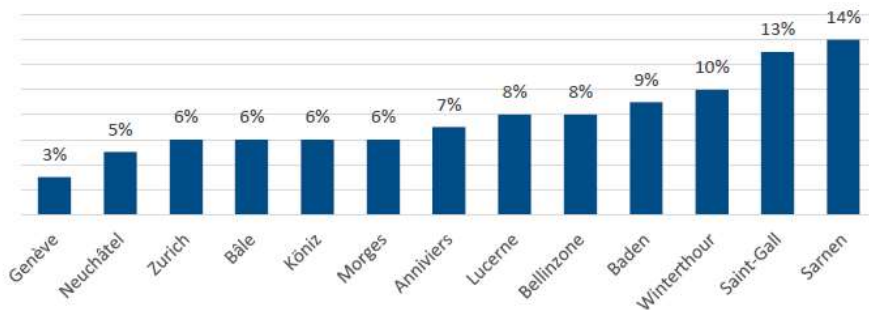
Renseignements complémentaires :

Nicole Baur, conseillère communale, responsable du Dicastère de la famille, 079 735 02 15



Annexes

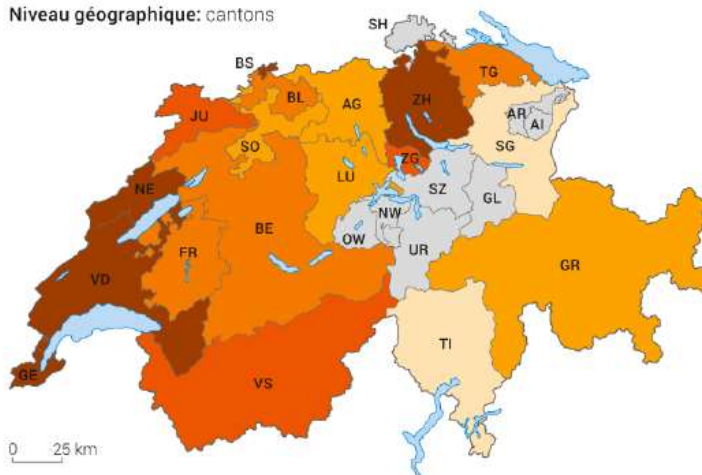
Figure 2 : Part des dépenses pour les frais d'accueil extrafamilial sur le revenu annuel d'un ménage comprenant un couple et deux enfants en âge préscolaire



Graphique INFRAS

Figure 3 : Ménages ayant recouru en 2018 à des structures d'accueil préscolaire ou des structures d'accueil parascolaire (OFS, 2020)

Niveau géographique: cantons



Part des ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours au moins une fois par semaine aux crèches, à l'accueil parascolaire ou aux écoles à horaire continu, en %

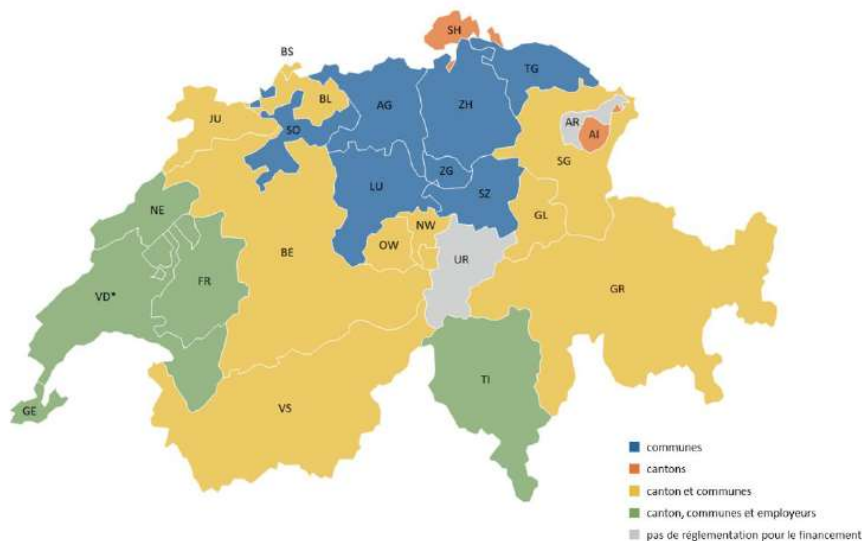


Source: OFS - Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2020



Figure 4 : Structures d'accueil préscolaire – acteurs de financement en vertu des bases légales cantonales, état au 01.01.2021



*De plus : Loterie Romande.

Graphique INFRAS.

Tableau 4 : Charge financière d'un couple avec deux enfants d'âge préscolaire

Couple avec deux enfants, deux jours d'accueil extrafamilial par semaine				
Revenu net du ménage : 114 000 CHF pour un taux d'occupation total de 140 %				
Patrimoine : 30 000 CHF				
Commune	Frais d'accueil ⁷⁶	Charge brute	Déductions fiscales pour accueil extra-familial*	Charge nette
Genève	4 210	4 %	4 210	3 %
Neuchâtel	8 100	7 %	8 100	5 %
Bâle	7 885	7 %	7 885	6 %
Köniz	9 530	8 %	9 530	6 %
Morges	8 487	7 %	8 487	6 %
Zurich	8 785	8 %	8 785	6 %
Anniviers	7 956	7 %	6 000	7 %
Bellinzone	11 869	10 %	11 869	8 %
Lucerne	11 128	10 %	9 400	8 %
Baden	12 309	11 %	12 309	9 %
Winterthour	13 713	12 %	13 713	10 %
Saint-Gall	18 866	17 %	18 866	13 %
Sarnen	18 086	16 %	18 086	14 %

Explication : les calculs tiennent également compte des déductions sur l'impôt fédéral de 10 100 CHF maximum par enfant.
Tableau INFRAS.



Tableau 5 : Charge financière d'un ménage monoparental avec deux enfants d'âge préscolaire

Ménage monoparental avec deux enfants, trois jours d'accueil extrafamilial par semaine				
Revenu net du ménage : 60 000 CHF pour un taux d'occupation total de 60 %				
Patrimoine : 5 000 CHF				
Commune	Frais d'accueil ⁷⁸	Charge brute	Déductions fiscales pour accueil extrafamilial*	Charge nette
Morges	3 809	6 %	3 809	5 %
Genève	3 785	6 %	3 785	6 %
Köniz	4 368	7 %	4 368	6 %
Lucerne	4 680	8 %	4 680	7 %
Zurich	4 755	8 %	4 755	7 %
Neuchâtel	6 565	11 %	6 565	9 %
Sarnen	6 458	11 %	6 458	9 %
Baden	6 881	11 %	6 881	10 %
Winterthour	9 222	15 %	9 222	14 %
Bâle	10 884	18 %	10 884	16 %
Bellinzone	10 709	18 %	10 709	16 %
Saint-Gall	13 182	22 %	13 182	19 %
Anniviers	11 934	20 %	6 000	20 %

Explication : Les chiffres tiennent également compte des déductions sur l'impôt fédéral de 10 100 CHF maximum par enfant.

Tableau INFRAS.

Tableau 6 : Charge financière d'un couple avec deux enfants d'âge scolaire

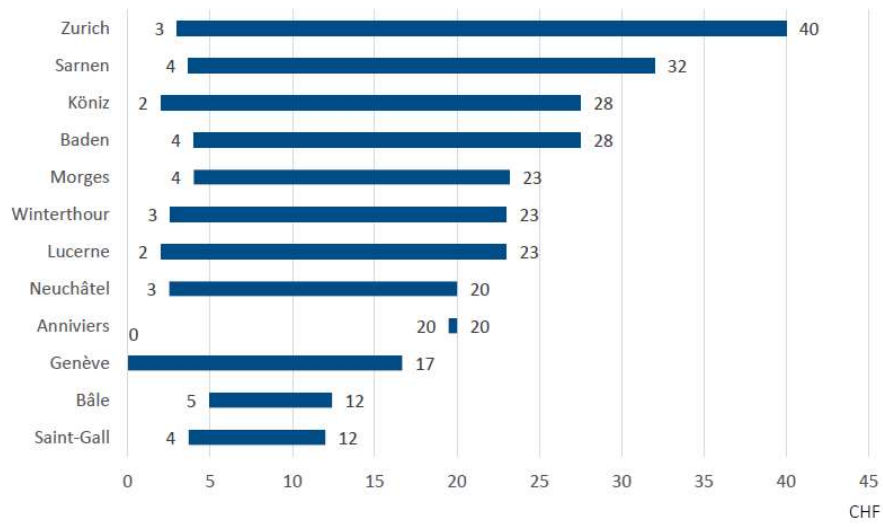
Couple avec deux enfants, deux jours d'accueil extrafamilial par semaine (pause de midi et accueil de l'après-midi d'env. 15h30 à 18h)				
Revenu net par ménage : 114 000 CHF pour un taux d'occupation total de 140 %				
Patrimoine : 30 000 CHF				
Commune	Frais d'accueil ⁸⁸	Charge brute	Déductions fiscales pour accueil extrafamilial*	Charge nette
Lucerne	2 776	2 %	2 776	2 %
Genève	3 312	3 %	3 312	2 %
Morges	4 604	4 %	4 604	3 %
Zurich	4 043	4 %	4 043	3 %
Baden	5 917	5 %	5 917	4 %
Bâle	5 862	5 %	5 862	4 %
Neuchâtel	6 029	5 %	6 029	4 %
Saint-Gall	5 532	5 %	5 532	4 %
Anniviers	5 990	5 %	5 990	5 %
Bellinzone	5 448	5 %	5 448	5 %
Köniz	6 759	6 %	6 759	5 %
Sarnen	7 133	6 %	7 133	5 %
Winterthour	7 128	6 %	7 128	5 %

Explication : Les chiffres tiennent également compte des déductions sur l'impôt fédéral de 10 100 CHF maximum par enfant.

Tableau INFRAS.



Figure 13 : Tarifs minimal et maximal des structures d'accueil parascolaire pour l'accueil de l'après-midi



Graphique INFRAS.

